

Montréal, le 8 avril 2021

Madame Diane Lebouthillier
Ministre du Revenu national
Par courriel : Diane.Lebouthillier@parl.gc.ca

Objet : Remboursement de la PCU et effets sur les autres prestations — des éclaircissements attendus

Madame la ministre,

Union des consommateurs est un organisme sans but lucratif qui réunit quatorze associations de consommateurs. Sa mission est de promouvoir et de défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.

Depuis plusieurs mois, l'Agence du revenu du Canada encourage les gens à rembourser les montants de PCU reçus à tort ou en trop et diffuse certaines informations à cet effet. Ces informations ne nous permettent cependant pas de répondre adéquatement aux questions et aux situations qui nous sont soumises par les personnes sur le terrain.

Nous avons sollicité des réponses à ces questionnements, auprès de représentants de l'ARC, à plusieurs reprises depuis le mois de septembre, pour nous faire dire chaque fois que tous les détails n'étaient pas encore connus. Nous avons un webinaire prévu avec l'ARC cette semaine, qui vient d'être repoussé faute de nouvelles informations à nous communiquer. Une grande anxiété est vécue par les personnes qui attendent ces réponses que nos membres ne peuvent leur donner. Et le temps commence à presser, avec l'échéance du 30 avril qui approche, pour la remise des déclarations de revenus.

Nous vous soumettons donc par la présente ces questions pour lesquelles nous attendons des réponses :

- Quel sera le cadre des ententes pour rembourser les dettes de PCU ou d'autres mesures COVID : échéancier, taux d'intérêt, pénalités, etc. ?
- Les remboursements d'impôts et la TPS seront-ils saisis pour le remboursement des dettes de PCU-PCRE ? Si oui, à partir de quand ?
- Les dettes de PCU pourront-elles être incluses dans une faillite ?

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de Laval
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière
ACEF Montérégie-Est

ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Centre EBO d'Ottawa
CIBES de la Mauricie
SAC Mauricie

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521-6820 | Sans frais : 1 888 521-6820 | F : 514 521-0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

- Quelles seront les modalités offertes pour le paiement de l'impôt sur la PCU ? (un versement ou plusieurs versements...)
- PCU et aide sociale — quelle est l'entente avec le gouvernement du Québec pour les prestataires d'aide sociale qui ont demandé la PCU sans y avoir droit ? Qu'est-ce qui sera récupéré, la prestation d'aide sociale ou la PCU ?
- Comment sera traité le cas des gens qui ont été victimes de demandes de PCU frauduleuses ?
- Pour certaines personnes ayant perçu la PCU à tort, mais n'ayant pas encore remboursé, il est probable que leurs crédits d'impôt basés sur le revenu diminuent suite à leur déclaration de revenus 2020. Sachant que la PCU devra être remboursée par les personnes et donc, qu'elle n'aurait pas dû normalement être prise en compte dans les revenus 2020, y aura-t-il une possibilité de calculer des crédits d'impôt sans tenir compte de la PCU reçue à tort ? Ou bien les personnes devront-elles attendre la déclaration de revenus de l'année 2021 pour faire le rectificatif et ainsi obtenir les crédits d'impôts non perçus ?
- Enfin, nous avons eu plusieurs échanges avec Service Canada et à ce jour, il semble qu'aucune décision n'a été prise quant à la manière dont les revenus de PCU seront pris en compte pour le calcul du Supplément de revenu garanti (SRG) et des autres prestations fondées sur le revenu. Nous ne savons pas comment guider les personnes qui nous appellent et s'inquiètent de voir leurs SRG diminuer en 2021 (ou toute autre prestation basée sur le revenu).

L'année 2020 a été spéciale et nous vous remercions pour l'aide rapide accordée à la population. Nous comprenons que la gestion de cette aide financière soulève son lot de défis et de détails à régler. Avec la date limite de dépôt des déclarations de revenus qui approche, nous nous inquiétons cependant de la capacité de certains ménages à rembourser l'aide financière reçue pendant cette pandémie qui n'est pas terminée. Pour informer adéquatement les personnes qui nous contactent et limiter leur endettement, nous vous remercions de nous revenir dès que possible.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



France Latreille
Directrice